DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2025_40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trois novembre à 16 heures,

Date des Convocations : 17/10/2025

Nb membres en exercice : 24

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Prétoire sous la présidence de M. LAURENT, président.

Présents : 13

Etaient présents :
Mesdames CARTON, DOUCET, HENNEBO, JACOPE, LEGRAS et RICHARD.
Messieurs, BARCELO, LAURENT, MARTIN, PARIS, PERRIN, PINARD et VALENTIN.

Votants : 14

Etaient absents et excusés :
Mesdames BRUN, CHARPENTIER, CASTEX, DUPONT, FERREIRA, LEFRANC, LEPONT, ORBLIN-PAGE et ROUSSEAU (pouvoir Mme CARTON).
Messieurs BENOIST, CACCIA.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Convention de mise à disposition des locaux avec la ville de Sézanne

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la proposition de convention d'occupation des locaux précisant les modalités de mise à disposition des locaux mis à disposition du CIAS :

- Garage rue du calvaire – 51120 Sézanne (68m2)
- Gratuité de la mise à disposition
- Usage pour la remise du véhicule de portage de repas

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
- valide la convention proposée,
- autorise le Président, le cas échéant la Vice-présidente, à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi trois novembre deux mille vingt-cinq, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,
La Vice-présidente,

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CIAS
Sézanne
Sud-Ouest
Marnais

Dany CARTON